

Table ronde sur les politiques de protection sociale au Sénégal.

RAPPORT



Avril 2026



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
I. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE	4
II. NOTE INTRODUCTIVE ET CADRAGE DU THÈME	5
III. COMMUNICATIONS DES INSTITUTIONS	7
1. Intervention de M. Djibril FAYE, Expert en protection sociale, Conseiller technique de département en charge de la protection sociale du Ministre de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités.....	7
2. Intervention de M. Abdou THIAM, Représentant de l'Administrateur du Fonds de Solidarité Nationale.....	8
3. Intervention de M. GACKOU, Représentant du Directeur de la Société Nationale de Recouvrement.....	8
4. Intervention de M. Boucar DIOUF, Directeur Général de l'Action Sociale.....	9
IV. DÉBATS & ÉCHANGES	11
V. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES	12
1. Les principales avancées	12
2. Les principaux défis.....	13
3. Propositions et recommandations.....	13
VI. CÉRÉMONIE DE CLÔTURE	13
VII. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	14
1. Renforcement de la gouvernance et de la coordination	14
2. Amélioration du financement de la protection sociale	15
3. Intégration du secteur informel	15
4. Amélioration du ciblage et des données	15
5. Renforcement de l'accès et de l'équité territoriale	15
6. Sensibilisation, information et participation citoyenne	15
7. Valorisation du rôle des travailleurs sociaux	15
8. Promotion de l'autonomisation des populations	16
9. Développement d'une protection sociale adaptative	16
10. Réformes structurelles et développement économique	16
CONCLUSION GÉNÉRALE	17
VIII. ANNEXES	18
QUELQUES CLICHÉS DE LA TABLE RONDE	19

INTRODUCTION

Dans un contexte national marqué par une forte demande de justice sociale, de réduction des inégalités et de refondation des politiques publiques, la question de la protection sociale occupe une place centrale dans le débat public au Sénégal. Elle constitue aujourd'hui un levier stratégique pour renforcer la résilience des populations, garantir un accès équitable aux services sociaux de base et consolider le contrat social entre l'État et les citoyens.

Au cours des dernières années, des efforts significatifs ont été déployés par les pouvoirs publics à travers la mise en œuvre de plusieurs programmes et dispositifs, notamment la Couverture Maladie Universelle, les bourses de sécurité familiale et diverses initiatives de transferts sociaux. Toutefois, malgré ces avancées, le système de protection sociale sénégalais reste confronté à des défis structurels majeurs, parmi lesquels une couverture encore limitée, une fragmentation des interventions, une faible inclusion des acteurs du secteur informel et des contraintes de financement dans un contexte de pression accrue sur les finances publiques.

L'arrivée d'un nouveau régime politique en 2024, porteur d'ambitions fortes en matière de transformation économique et sociale, ainsi que les orientations stratégiques définies dans l'Agenda National de Transformation Sénégal 2050 et la Stratégie Nationale de Développement 2025-2029, replacent la protection sociale au cœur des priorités nationales. Dans cette dynamique, la nécessité de repenser les politiques sociales à l'aune des exigences d'équité, d'inclusion et de soutenabilité apparaît plus que jamais urgente.

C'est dans ce contexte que LEGS-Africa, en partenariat avec le Bureau d'Évaluation des Politiques Publiques (BEPPP), a organisé le jeudi 30 Avril 2026 au Centre de ressources des acteurs de la société civile, dans le cadre de la plateforme DIISOO - Dialogue État / Société Civile, une table ronde sur le thème : « Politiques de protection sociale au Sénégal : entre équité, soutenabilité et inclusion ». Cette rencontre a réuni des représentants des institutions publiques, des experts, des acteurs de la société civile, des partenaires techniques et financiers, ainsi que des citoyens, autour d'un objectif commun : analyser les dispositifs existants, identifier les défis majeurs et formuler des recommandations pour améliorer l'efficacité et l'impact des politiques de protection sociale au Sénégal.

I. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture de la table ronde a été présidée par M. Elimane H. KANE, Directeur Exécutif de LEGS-Africa.

Dans son mot introductif, il a adressé ses salutations et remerciements à l'ensemble des participants pour leur présence et leur engagement. Il a également informé de l'absence du Ministre-Conseiller, Coordonnateur du Bureau d'Évaluation des Politiques Publiques (BEPPP), empêché à la dernière minute. Revenant sur la genèse de l'initiative, il a rappelé que cette table ronde s'inscrit dans une série de rencontres mensuelles consacrées aux politiques publiques, visant à aborder des thématiques majeures qui concernent directement les citoyens.



Il a souligné que le thème de la protection sociale est particulièrement pertinent, dans la mesure où il touche aux conditions de vie des populations et à l'accès aux services sociaux de base. Insistant sur le caractère universel de la protection sociale, il a relevé que, malgré les efforts consentis, l'accès équitable à ces services demeure un défi au Sénégal. Il a, à cet égard, évoqué les enjeux et problématiques liés à la couverture sociale,

en mettant en lumière les insuffisances encore observées.

M. KANE a également salué la présence de M. Amadou KANOUTÉ, Directeur Exécutif de CICODEV, qu'il a qualifié d'acteur engagé et de référence sur les questions de protection sociale, avec qui il entretient une collaboration de longue date. Il a ainsi rappelé l'importance de capitaliser sur les expériences et expertises existantes pour enrichir les réflexions et orienter les politiques publiques.

Prenant la parole à sa suite, Dr Mor SECK, représentant le Ministre-Coordonnateur du BEPPP, a salué la qualité du partenariat entre LEGS-Africa et le BEPPP, ainsi que la pertinence de cette initiative. Il a insisté sur le fait que les politiques publiques sont avant tout conçues pour répondre aux besoins des citoyens, d'où la nécessité de les impliquer dans leur élaboration et leur évaluation.

Il a souligné l'importance stratégique du thème de la protection sociale, en rappelant que toute politique de développement qui ne prend pas en compte la dimension sociale risque de ne pas produire les effets escomptés. Dans un contexte où une part importante de la population reste vulnérable, il a mis en exergue le rôle central des politiques sociales dans la réduction des inégalités et le renforcement de la cohésion sociale.

Dr SECK a également évoqué les disparités existantes au niveau des collectivités territoriales, soulignant la nécessité de renforcer l'ancrage local des politiques sociales. Il a rappelé que la protection sociale doit être appréhendée à partir des réalités vécues par les individus, tout en reconnaissant les efforts de l'État dans ce domaine, malgré les contraintes budgétaires.

Enfin, il a conclu en mettant en avant les trois piliers fondamentaux des politiques de protection sociale, à savoir l'équité, la soutenabilité et l'inclusion, qui doivent guider les réformes et les actions futures.

II. NOTE INTRODUCTIVE ET CADRAGE DU THÈME

La note introductive et le cadrage du thème ont été assurés par M. Amadou KANOUTÉ, Directeur Exécutif de CICODEV Afrique, désigné pour l'occasion comme « champion de la protection sociale » au regard de son engagement constant sur ces questions.



Après avoir adressé ses salutations à l'ensemble des participants et remercié LEGS-Africa pour la confiance accordée, il a d'emblée insisté sur la nécessité de « relégitimer » la protection sociale au Sénégal. Revenant sur l'évolution des politiques sociales depuis les indépendances, il a rappelé que, malgré l'existence de dispositifs historiques, ceux-ci n'ont pas toujours produit les résultats escomptés, notamment en raison des effets des politiques d'ajustement structurel. Il a ainsi mis en avant l'importance de repenser les fondements et les orientations de la protection sociale.

Dans son analyse, M. KANOUTÉ a souligné que le Sénégal a fait le choix d'une approche basée sur le cycle de vie, visant à protéger les individus à chaque étape de leur existence contre les risques sociaux, de la naissance à la vieillesse, à l'image de programmes comme le Plan Sésame ou les bourses de sécurité familiale. Il a reconnu les avancées notables enregistrées, tout en mettant en évidence les limites structurelles du système actuel.

Il a identifié plusieurs défis majeurs qui entravent l'efficacité des politiques de protection sociale. Le premier concerne l'ancrage institutionnel, qu'il juge insuffisant : selon lui, la gestion de la protection sociale à travers

des structures sectorielles ou des dispositifs fragmentés limite la prise en charge globale des besoins sociaux. Il a plaidé pour un positionnement institutionnel plus élevé, permettant une meilleure coordination et une vision stratégique d'ensemble.

Le deuxième défi porte sur le financement. S'appuyant sur des travaux réalisés avec le LARTES, il a indiqué que les ressources consacrées à la protection sociale restent faibles, n'atteignant pas 2 % du PIB. Il a également illustré cette contrainte par la faiblesse des allocations dans certains secteurs, notamment l'éducation. Face à cette situation, il a insisté sur la nécessité d'explorer des mécanismes endogènes de financement, en s'appuyant sur les dynamiques communautaires existantes, à l'image de certaines initiatives locales inspirées des tontines ou des systèmes de solidarité traditionnels.

Par ailleurs, M. KANOUTÉ a mis en lumière la fragmentation des programmes de protection sociale et le manque de coordination entre les différents acteurs institutionnels, ce qui nuit à la cohérence et à l'efficacité des interventions publiques. Il a également soulevé la question de la crédibilité du système, soulignant l'importance de disposer de données fiables et de statistiques robustes pour orienter les politiques publiques et renforcer la confiance des citoyens.

D'autres défis ont été évoqués, notamment les insuffisances en matière de ciblage des bénéficiaires, la forte prédominance du secteur informel — qui regroupe près de 80 % de la population active — et qui reste largement en dehors des dispositifs de protection sociale, ainsi que les inégalités d'accès aux services sociaux de base, en particulier entre les zones urbaines et rurales.

Enfin, il a plaidé pour une meilleure prise en compte des initiatives locales et des formes d'organisation communautaires, invitant les pouvoirs publics à les identifier, les accompagner et les intégrer dans les politiques nationales afin de renforcer leur efficacité et leur soutenabilité.

Cette note introductive a ainsi permis de poser les bases du débat en mettant en évidence les principaux enjeux, défis et pistes de réflexion pour une politique de protection sociale plus équitable, inclusive et adaptée aux réalités sénégalaises.

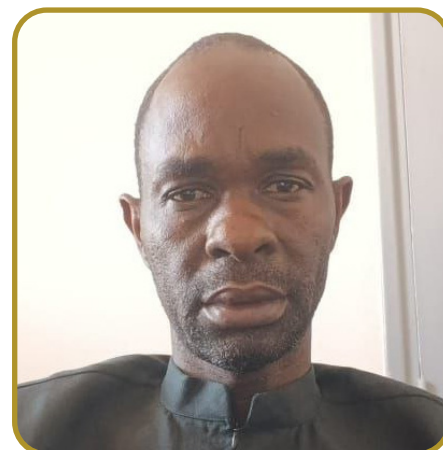


III. COMMUNICATIONS DES INSTITUTIONS

En raison d'imprévus ayant empêché la participation des experts initialement programmés, cette séquence a été assurée par des représentants d'institutions publiques, permettant néanmoins d'enrichir les échanges par des contributions techniques et opérationnelles.

1. Intervention de M. Djibril FAYE, Expert en protection sociale, Conseiller technique de département en charge de la protection sociale du Ministre de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités

Intervenant en visioconférence, M. Djibril FAYE, par ailleurs, Président du Conseil de Surveillance de l'Agence sénégalaise de la Couverture sanitaire Universelle (SEN-CSU) a articulé sa communication autour des réformes en cours dans le domaine de la protection sociale, en mettant un accent particulier sur la couverture sanitaire universelle (CSU), la gouvernance du système de protection et la question cruciale de son financement durable.



S'agissant de la protection sociale en santé, il a rappelé que le Sénégal a engagé depuis 2019 un processus de réformes de la CSU à l'issue de l'évaluation externe du programme CMU sur la période 2013-2021, initialement basé sur le modèle « une mutuelle, une commune ».

À la suite de cette évaluation approfondie, ce dispositif a connu une réorganisation majeure avec l'adoption d'un nouveau cadre institutionnel par le 27 mars 2024. Désormais, l'Agence de la CSU devient l'assureur principal, consacrant ainsi la responsabilité souveraine de l'État dans la garantie de l'accès aux soins. Avec ce décret et les nouvelles missions, l'agence directement les prestations auprès des structures de santé.

Les mutuelles de santé ont été restructurées en organismes de gestion déléguée à l'échelle départementale (passage de 674 au nombre de 46), tandis que les antennes communales jouent un rôle de proximité en matière de sensibilisation, d'enrôlement, de collecte des cotisations et d'accompagnement des populations. Cette réforme s'accompagne d'un effort de digitalisation du système visant à améliorer le ciblage ; la traçabilité des bénéficiaires et l'interopérabilité des systèmes entre les différentes institutions publiques.

Au-delà du secteur de la protection sociale en santé, M. FAYE a présenté les réformes globales engagées pour renforcer la cohérence et l'efficacité du système de protection sociale au Sénégal. Il a notamment évoqué la mise en place en cours d'un système intégré de protection sociale en santé, destiné à réduire la fragmentation institutionnelle et la solidarité inter régimes et à favoriser une meilleure coordination entre les différents régimes et acteurs (IPRES, CSS, SEN-CSU, SOLDE, IPM, administrations publiques, etc.).

Ce processus repose sur un consensus construit à l'issue d'ateliers de dialogues nationaux impliquant toutes les parties prenantes. La question du financement a occupé une place centrale dans son intervention. Il a souligné les limites du modèle actuel, fortement dépendant des partenaires techniques et financiers et confronté à des défis de soutenabilité, notamment au regard du coût élevé de certains programmes tels que les bourses de sécurité familiale ou la prise en charge de certaines pathologies lourdes telle que la dialyse.

Pour y remédier, l'État explore plusieurs pistes, dont la mise en place d'un mécanisme de financement durable à travers une loi-cadre sur la protection sociale, intégrant l'identification de niches fiscales dédiées et la création d'un dispositif centralisé de mobilisation et de gestion des ressources. L'enjeu c'est d'arriver à un pooling des ressources pour plus d'efficacité et d'efficacités.

Dans cette dynamique, une stratégie nationale d'adhésion systématique – qualifiée « d'obligation intelligente » – est en cours de déploiement et adoptée par les plus hautes autorités. Elle vise à élargir la base contributive, notamment dans le secteur informel, en conditionnant l'accès à certains services administratifs à la preuve d'une couverture sociale. Cette approche se veut progressive et adaptée aux réalités socio-économiques du pays.

Enfin, M. FAYE a mentionné plusieurs réformes législatives en cours, notamment une loi d'orientation sociale relative aux personnes handicapées, une loi sur l'autonomisation économique des femmes, ainsi qu'une loi-cadre sur la protection sociale. L'ensemble de ces initiatives traduit la volonté des autorités de refonder le système autour de principes de soutenabilité, d'inclusion et de souveraineté dans le financement.

En conclusion, il a insisté sur la nécessité de parvenir à un consensus national impliquant l'État, les collectivités territoriales, la société civile et les citoyens, afin de garantir l'efficacité et la pérennité des politiques de protection sociale en santé pour un Sénégal juste et prospère.

2. Intervention de M. Abdou THIAM, Sociologue, Directeur de la Planification et du Partenariat du Fonds de Solidarité Nationale



M. Abdou THIAM a salué l'initiative de la table ronde, qu'il considère comme un cadre pertinent de dialogue et de partage d'expériences entre acteurs engagés sur les questions sociales. Il a profité de cette tribune pour présenter le rôle et les missions du Fonds de Solidarité Nationale (FSN), ainsi que les défis auxquels l'institution est confrontée.

D'emblée, il a rappelé que la mission principale du FSN est d'apporter une réponse immédiate et appropriée aux situations de crise et d'urgence concernant les personnes en situation de détresse, sinistrées ou déplacées.

Le FSN intervient principalement en appui aux populations vulnérables, notamment celles n'ayant pas accès aux services sociaux de base, en particulier dans le domaine de la santé. À ce titre, le Fonds apporte une aide directe aux ménages en difficulté, à travers la prise en charge des maladies aux soins coûteux et de certaines urgences sociales. Il a souligné que ces interventions permettent de répondre à des besoins immédiats. Malgré l'importance des efforts de l'État et de ses partenaires techniques et financiers, l'ampleur des demandes est telle que des lacunes persistent.

Au-delà de cette assistance sociale, le FSN joue également un rôle clé dans la gestion des situations de vulnérabilité liées aux chocs climatiques (inondations, sécheresses, insécurité alimentaire) ainsi qu'aux crises socio-économiques. Toutefois, il a relevé des défis importants, notamment en matière de coordination des interventions. En effet, plusieurs structures publiques et partenaires interviennent souvent simultanément dans les mêmes zones, ce qui peut entraîner une superposition des compétences, des chevauchements, des doublons et, partant, une inefficacité des actions.

La question du ciblage des bénéficiaires a également été abordée. M. THIAM a indiqué que des efforts ont été réalisés pour améliorer les mécanismes de ciblage, notamment à travers l'institutionnalisation du Registre national unique, qui enregistre actuellement près d'un million de ménages, même si des défis persistent dans la coordination et l'harmonisation des approches entre les différents programmes.

Par ailleurs, il a insisté sur la contrainte majeure liée au financement de la protection sociale. Malgré les ressources mobilisées par l'État et ses partenaires, celles-ci demeurent largement insuffisantes au regard de l'exposition au changement climatique et de la vulnérabilité des populations. Face à cette situation, le FSN explore des mécanismes innovants de financement, incluant la mobilisation de contributions citoyennes, le recours à la parafiscalité, ainsi que le développement de solutions assurantielles, parallèlement aux stratégies de mobilisation de ressources sur le plan international.

À ce titre, il a mis en avant les initiatives en cours, notamment l'introduction d'assurances paramétriques contre certains risques (sécheresse, inondation), permettant de mobiliser rapidement des ressources en cas de choc. Il a également évoqué des projets en cours avec l'appui des partenaires financiers (ISF) et l'appui technique de Gallagher Ré, visant à transférer une partie des risques vers les marchés assurantiels afin de renforcer la capacité de réponse du système de protection sociale.

En conclusion, M. THIAM a souligné la nécessité de renforcer les mécanismes de financement durable et de coordination des acteurs, tout en développant des approches innovantes adaptées aux réalités nationales, afin d'améliorer l'efficacité et la résilience du système de protection sociale au Sénégal.

3. Intervention de M. Cheikh Mbacké GACKOU, Représentant du Directeur de la Société Nationale de Recouvrement

Prenant la parole à la suite des précédents intervenants, M. GACKOU a remercié LEGS-Africa pour l'invitation et a salué la pertinence de cette initiative qui offre un cadre d'échanges sur des enjeux sociaux majeurs.

Dans son intervention, il a présenté brièvement la Société Nationale de Recouvrement (SNR), créée dans le cadre des politiques d'assainissement financier de l'État. Si la mission principale de cette structure est généralement associée au recouvrement et à la gestion d'actifs, il a tenu à souligner que la SNR développe également, en parallèle, un rôle social souvent méconnu.



À ce titre, la SNR met en œuvre plusieurs actions d'appui en faveur des populations et de certaines institutions, notamment à travers des contributions financières et matérielles. Ces interventions concernent, entre autres, le soutien à des structures éducatives, l'appui à des initiatives sociales, ainsi que des contributions à des projets à caractère communautaire. Il a également évoqué des appuis ponctuels dans des domaines variés, tels que l'éducation, la santé ou encore l'assistance sociale.

M. GACKOU a insisté sur le fait que ces actions traduisent la volonté de la Société Nationale de Recouvrement de s'inscrire dans une démarche de responsabilité sociale, en complément de ses missions économiques et financières. Il a ainsi mis en avant l'importance pour les structures publiques de contribuer, chacune à son niveau, à l'amélioration des conditions de vie des populations.

En conclusion, il a réitéré ses remerciements à toute l'équipe de LEGS-Africa et s'est réjoui de la tenue de cette table ronde, qu'il considère comme une initiative pertinente pour mieux faire connaître les actions des différentes institutions et renforcer la synergie autour des politiques sociales.

4. Intervention de M. Boucar DIOUF, Directeur Général de l'Action Sociale

Prenant la parole, M. Boucar DIOUF a d'abord exprimé ses remerciements aux organisateurs pour l'invitation, tout en saluant la qualité des échanges et la pertinence des contributions précédentes. Il a également tenu à replacer son intervention dans une perspective globale, en revenant sur l'évolution historique et conceptuelle de l'action sociale et de la protection sociale.

Dans son propos, il a souligné que l'action sociale, souvent perçue à tort comme une simple assistance ponctuelle (distribution de vivres ou aides d'urgence), a profondément évolué. Elle s'inscrit désormais dans une logique de protection sociale et surtout d'autonomisation des individus. Selon lui, l'action sociale moderne vise moins à assister qu'à accompagner les personnes vulnérables vers une insertion durable et une autonomie économique.



et sociale. Cette transformation s'inscrit dans une évolution historique allant de l'assistance caritative vers des systèmes structurés de protection sociale, inspirés notamment des modèles internationaux de l'État-providence.

M. DIOUF a également insisté sur le fait que les pratiques de solidarité existent depuis longtemps dans les sociétés africaines, bien avant leur formalisation institutionnelle. Toutefois, dans sa forme moderne, le système de protection sociale fait face à plusieurs défis majeurs, parmi lesquels les problèmes d'accessibilité. Il a identifié différentes formes d'accessibilité (géographique, financière, socioculturelle), mais a particulièrement insisté sur l'accessibilité informationnelle, qu'il considère comme le principal obstacle. En effet, de nombreuses populations ignorent en-

core l'existence ou les modalités d'accès aux services sociaux disponibles.

Par ailleurs, il a présenté l'organisation et le maillage territorial de la Direction Générale de l'Action Sociale, qui dispose de représentations dans les différentes régions et départements, ainsi que de structures spécialisées telles que les centres de promotion et de réinsertion sociale. Ces dispositifs permettent d'assurer une prise en charge des groupes vulnérables, notamment à travers l'accompagnement social, la réinsertion socio-économique et la prise en charge médico-sociale.

Un autre point important de son intervention a porté sur le rôle central des travailleurs sociaux, qu'il a qualifiés d'acteurs essentiels de la mise en œuvre des politiques sociales. Il a insisté sur la nécessité de renforcer leur formation, leur professionnalisation et leur intégration dans les dispositifs institutionnels, tout en plaidant pour une meilleure articulation entre les structures de formation et les programmes opérationnels de l'État.

Abordant les défis institutionnels, M. DIOUF a relevé certaines incohérences dans l'organisation actuelle du dispositif de protection sociale, notamment la séparation entre certaines composantes, comme l'action médico-sociale et les autres branches de la protection sociale. Il a plaidé pour une meilleure cohérence institutionnelle et une coordination renforcée entre les différents acteurs.



Dans cette perspective, il a formulé une proposition structurante : la mise en place d'un guichet unique de la protection sociale, qui permettrait de regrouper les différents services (santé, action sociale, solidarité, développement communautaire) au sein d'un même dispositif. Une telle approche favoriserait une meilleure lisibilité du système, améliorerait l'accès des populations aux services et renforcerait l'efficacité des interventions publiques.

En conclusion, M. DIOUF a rappelé que la recherche de l'équité sociale passe nécessairement par le renforcement du développement social, lui-même indissociable d'une politique de protection sociale cohérente, intégrée et centrée sur les besoins réels des populations.

IV. DÉBATS & ÉCHANGES

Les échanges ont été ouverts par M. Ibrahima NDIAYE, représentant du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération, qui a salué l'initiative de LEGS-Africa, en soulignant la pertinence du thème dans un contexte marqué par de fortes vulnérabilités sociales. Il a mis en exergue les efforts engagés par l'État à travers diverses réformes visant à renforcer la protection sociale, tout en insistant sur le rôle structurant de ce secteur dans toute dynamique de développement. Toutefois, il a rappelé que la principale contrainte demeure le financement, condition indispensable à l'opérationnalisation et à la pérennisation des politiques sociales.

Prenant la parole à sa suite, Mme Maguette NDIAYE, représentante du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, a insisté sur l'interdépendance entre santé et protection sociale. Elle a rappelé que la santé constitue un droit fondamental et que sa prise en charge nécessite une coordination accrue entre les différents dispositifs existants. Elle a notamment évoqué le rôle du Fonds d'Action Médicale comme levier de financement pour la prise en charge des cas sociaux et des urgences. Elle a également souligné les difficultés liées à la fragmentation des interventions, illustrées par le parcours complexe des patients entre différentes structures d'assistance, plaidant ainsi pour une meilleure intégration des mécanismes de prise en charge.

Dans la même dynamique, M. Adama CAMARA, chargé de projets à Enda Ecopop, a mis l'accent sur la nécessité d'impliquer davantage les citoyens dans le financement de la protection sociale, à travers des mécanismes accessibles et compréhensibles. Il a insisté sur l'importance de la sensibilisation pour favoriser l'adhésion des populations, tout en soulignant que cette adhésion reste conditionnée par la qualité et l'accessibilité des services offerts. Par ailleurs, il a attiré l'attention sur la nécessité de s'attaquer aux causes structurelles, notamment la pauvreté et la faible structuration de l'économie.

Les interventions du public ont ensuite enrichi les débats. M. Ibrahima CAMARA, étudiant en master, a soulevé la problématique de la fragmentation des politiques de protection sociale et de l'absence de coordination entre les différents acteurs, interrogeant les mécanismes concrets envisagés pour améliorer l'efficacité des interventions et la mobilisation des financements. Dans le même sens, M. Seydina Omar NIANG a questionné l'approche actuelle, jugée trop centralisée, en plaidant pour une implication plus directe des populations, notamment celles du secteur informel, dans la conception et la mise en œuvre des politiques sociales.

Mme Ndèye Fatou, auditrice à l'École nationale des travailleurs sociaux, a, quant à elle, mis en lumière le déficit de sensibilisation des populations sur les dispositifs de protection sociale, s'interrogeant sur la pertinence de demander une contribution financière à des citoyens peu informés. Elle a également plaidé pour une meilleure



valorisation des travailleurs sociaux, en tant qu'acteurs clés de proximité, capables de jouer un rôle déterminant dans la sensibilisation, l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques de protection sociale.

Les interventions des étudiants et auditeurs ont particulièrement porté sur les défis structurels du système, notamment la fragmentation des dispositifs, la faiblesse de la coordination institutionnelle, les difficultés de ciblage, ainsi que le manque de communication autour des politiques existantes. Ils ont également interrogé les panélistes sur les modèles de protection sociale adaptés au contexte sénégalais, ainsi que sur les mécanismes concrets permettant d'intégrer le secteur informel et de renforcer le financement durable du système.



D'autres participants ont insisté sur la nécessité de repenser les approches actuelles, en privilégiant des solutions endogènes et participatives. L'accent a été mis sur le rôle des mécanismes communautaires de solidarité, tels que les tontines, ainsi que sur l'importance d'une implication effective des populations dans la prise de décision. La question de l'équité territoriale a également été soulevée, mettant en évidence les disparités entre zones urbaines et rurales dans l'accès aux services sociaux.

Enfin, plusieurs interventions ont mis en lumière le rôle clé des travailleurs sociaux dans la mise en œuvre des politiques de protection sociale, notamment en matière de sensibilisation, d'accompagnement des populations et de ciblage des bénéficiaires. Il a été recommandé de mieux valoriser ces acteurs et de renforcer leur intégration dans les dispositifs institutionnels.

Dans l'ensemble, les débats ont permis de faire ressortir un consensus autour de plusieurs enjeux majeurs : la nécessité de renforcer le financement de la protection sociale, d'améliorer la coordination entre les acteurs, de promouvoir le civisme et la participation citoyenne, et d'adapter les politiques publiques aux réalités du secteur informel et des territoires.

V. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES



À l'issue des discussions, la modératrice, Pr Malado AGNE, a procédé à une synthèse des échanges en mettant en lumière les principaux enseignements issus des différentes interventions.

Elle a d'abord salué la qualité des contributions des panélistes et des participants, soulignant qu'elles ont permis de réaffirmer la nécessité d'une protection sociale efficace, inclusive et équitable. Celle-ci constitue un levier essentiel pour garantir la dignité des populations, tout en favorisant le progrès social et économique. Toutefois, elle a rappelé que l'État est confronté à de fortes contraintes, notamment financières, mais aussi sociales, économiques et climatiques, qui complexifient la mise en œuvre des politiques sociales.

1. Les principales avancées

La synthèse met en évidence plusieurs progrès réalisés en matière de protection sociale au Sénégal. D'une part, il existe une évolution notable d'une protection sociale traditionnelle, fondée sur les solidarités communautaires, vers un système moderne structuré. Cette évolution s'est accompagnée d'une meilleure prise en compte du cycle

de vie (enfants, femmes, travailleurs, personnes âgées, malades, etc.).

Parmi les avancées majeures, figurent le développement de mécanismes tels que la Couverture Sanitaire Universelle (CSU), les bourses de sécurité familiale, ainsi que l'implication croissante des partenaires techniques et financiers. La réforme récente de la CSU, avec son positionnement en tant qu'assureur principal, le renforcement des mutuelles, la digitalisation et l'interopérabilité des systèmes, a également été soulignée comme une étape importante.

D'autres progrès concernent les réformes institutionnelles et juridiques en cours, notamment la loi d'orientation sociale, la loi sur l'autonomisation économique des femmes et la loi-cadre sur la protection sociale intégrant des mécanismes de financement durable. Par ailleurs, des structures comme le Fonds de Solidarité Nationale ou le Fonds d'action médicale participent activement à la prise en charge des populations vulnérables, notamment en situation d'urgence.

2. Les principaux défis

Malgré ces avancées, plusieurs défis majeurs persistent.

Le premier défi concerne l'ancrage institutionnel de la protection sociale, qui reste une politique transversale souffrant d'un manque de coordination. Cette situation entraîne une fragmentation des interventions, avec une superposition des programmes et une efficacité limitée.

Le deuxième défi est celui du financement, caractérisé par une insuffisance des ressources et une faible soutenabilité des mécanismes actuels, dans un contexte où les besoins sociaux sont croissants.

Le troisième défi porte sur le système d'information, notamment la faiblesse des données statistiques et des mécanismes d'évaluation, essentiels pour une planification efficace.

S'y ajoutent des difficultés liées au ciblage des bénéficiaires, à l'importance du secteur informel (qui représente une large majorité de la population active), ainsi qu'aux inégalités territoriales, qui limitent l'accès équitable aux services sociaux entre zones urbaines et rurales.

3. Propositions et recommandations

Face à ces défis, plusieurs recommandations ont été formulées.

En premier lieu, il a été proposé de renforcer la sensibilisation et la communication autour des dispositifs existants afin d'améliorer leur appropriation par les populations. L'utilisation de relais communautaires et d'espaces sociaux (leaders religieux, organisations locales, etc.) a été suggérée.

Ensuite, la nécessité d'une meilleure gouvernance a été soulignée, notamment à travers le renforcement de la coordination institutionnelle, voire le repositionnement de la protection sociale à un niveau stratégique plus élevé (Primature ou Présidence), ainsi que la création d'un guichet unique pour faciliter l'accès aux services.

Sur le plan financier, les participants ont recommandé le développement de mécanismes de financement endogènes, incluant la mobilisation de ressources issues des secteurs extractifs (pétrole et gaz), la participation des communautés, ainsi que des contributions adaptées aux capacités des populations.

Par ailleurs, l'amélioration du système de ciblage, la fiabilisation des données statistiques, et une meilleure intégration des travailleurs du secteur informel ont été identifiées comme des priorités.

Enfin, les échanges ont insisté sur la nécessité de promouvoir l'équité territoriale, de soutenir les initiatives locales et endogènes, et de privilégier des approches orientées vers l'autonomisation des populations plutôt que vers une assistance permanente.

VI. CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

La cérémonie de clôture a été marquée par les interventions de M. Elimane H. KANE, Directeur exécutif de LEGS-Africa, et de Dr Cheikh GUEYE, Secrétaire général du Réseau Sénégalais des Think Tanks.

Dans son allocution, M. KANE a tenu à remercier l'ensemble des participants, les intervenants ainsi que les partenaires ayant contribué à la réussite de cette rencontre. Il a particulièrement salué la qualité des échanges et la pertinence des analyses produites, qui ont permis de mettre en lumière les enjeux actuels de la protection sociale au Sénégal.

Il a souligné l'importance de repenser les approches classiques de la protection sociale, en insistant sur la nécessité d'intégrer davantage les réalités endogènes et les dynamiques sociales propres aux communautés. Selon lui, les discussions ont révélé un décalage important entre les dispositifs formels, qui couvrent une minorité de la population, et la majorité des citoyens évoluant dans le secteur informel.

M. KANE a également mis en avant l'intérêt d'une protection sociale adaptative et préventive, encore insuffisamment prise en compte dans les politiques publiques. Il a plaidé pour une meilleure rationalisation des interventions étatiques, souvent dispersées, afin de renforcer leur efficacité et leur impact.

Enfin, il a invité les acteurs présents à poursuivre la réflexion et à approfondir les pistes évoquées, notamment en matière de coordination, d'équité et d'innovation dans les mécanismes de protection sociale.

Prenant la parole à son tour, Dr GUEYE a exprimé sa reconnaissance envers les organisateurs, en particulier LEGS-Africa, pour la tenue de ce cadre d'échanges qu'il a qualifié d'essentiel pour le dialogue entre les centres de recherche, la société civile et les autorités publiques.

Il a insisté sur le rôle fondamental des think tanks dans la production de connaissances, de données et d'analyses destinées à éclairer les politiques publiques. Selon lui, ces espaces de dialogue permettent non seulement de valoriser ces productions, mais aussi de renforcer leur utilité dans la prise de décision.

Dr GUEYE a également salué l'ouverture et la disponibilité des autorités publiques à s'engager dans ce type de dialogue, tout en soulignant que cet engagement doit être consolidé et pérennisé. Il a encouragé la poursuite de ces initiatives, annonçant d'ailleurs la tenue prochaine d'autres rencontres similaires.

Enfin, il a félicité la modératrice, Pr Malado AGNE, pour la qualité de la conduite des échanges et a invité l'ensemble des participants à continuer à s'impliquer activement dans ces dynamiques de réflexion collective.

VII. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

À l'issue des échanges, plusieurs recommandations majeures ont été formulées afin de renforcer l'efficacité, l'équité et la soutenabilité du système de protection sociale au Sénégal.

1. Renforcement de la gouvernance et de la coordination

- Repositionner la protection sociale à un niveau stratégique élevé (Primature ou Présidence) pour garan-

tir une meilleure coordination intersectorielle.

- Mettre en place un guichet unique permettant de centraliser les services et de faciliter l'accès des populations aux dispositifs existants.
- Réduire la fragmentation des interventions publiques en harmonisant les programmes et en clarifiant les rôles des différentes structures.
- Renforcer la concertation entre les ministères, agences publiques et partenaires techniques.

2. Amélioration du financement de la protection sociale

- Développer des mécanismes de financement endogènes et durables, adaptés aux réalités nationales.
- Mobiliser de nouvelles ressources, notamment à travers les revenus issus du pétrole et du gaz.
- Promouvoir des contributions citoyennes progressives et adaptées aux capacités des populations.
- Explorer des instruments innovants tels que les assurances paramétriques et les mécanismes assuranciers.
- Renforcer la participation du secteur privé à travers la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

3. Intégration du secteur informel

- Adapter les dispositifs de protection sociale aux réalités du secteur informel, qui représente la majorité de la population active.
- Développer des mécanismes d'adhésion souples et accessibles pour les travailleurs informels.
- Promouvoir des modèles hybrides combinant assistance, assurance et solidarité communautaire.

4. Amélioration du ciblage et des données

- Mettre en place un système de ciblage plus transparent, fiable et partagé entre les différentes structures.
- Renforcer les systèmes de collecte, de gestion et d'analyse des données sociales.
- Mobiliser les statisticiens et experts pour appuyer les politiques publiques par des données fiables.
- Améliorer les mécanismes de suivi-évaluation des programmes sociaux.

5. Renforcement de l'accès et de l'équité territoriale

- Réduire les inégalités entre zones urbaines et rurales en matière d'accès aux services sociaux.
- Développer des infrastructures et services de proximité dans les zones défavorisées.
- Mieux prendre en compte les spécificités territoriales dans la conception des politiques sociales.

6. Sensibilisation, information et participation citoyenne

- Renforcer la communication sur les dispositifs existants afin d'améliorer leur appropriation par les populations.
- S'appuyer sur les relais communautaires (leaders religieux, associations, collectivités locales).
- Promouvoir une participation effective des citoyens dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales.
- Développer des stratégies de sensibilisation adaptées aux réalités socioculturelles.

7. Valorisation du rôle des travailleurs sociaux

- Intégrer davantage les travailleurs sociaux dans la mise en œuvre des politiques publiques.
- Renforcer leur rôle dans la sensibilisation, l'accompagnement et le ciblage des bénéficiaires.
- Améliorer leur insertion professionnelle et leur déploiement sur le territoire.

8. Promotion de l'autonomisation des populations

- Orienter les politiques sociales vers des approches d'autonomisation plutôt que d'assistance permanente.
- Soutenir les initiatives économiques locales et communautaires.
- Encourager les mécanismes de solidarité locale (tontines, contributions communautaires, etc.).
- Renforcer les capacités des populations à faire face aux chocs économiques et sociaux.

9. Développement d'une protection sociale adaptative

- Intégrer davantage les risques climatiques (sécheresse, inondations) dans les politiques sociales.
- Développer des mécanismes de réponse rapide aux chocs (filets sociaux adaptatifs).
- Promouvoir des solutions innovantes de gestion des risques, notamment assurantielles.

10. Réformes structurelles et développement économique

- Structurer l'économie nationale afin de réduire durablement la pauvreté.
- Soutenir le développement local et les initiatives endogènes.
- Promouvoir une croissance inclusive favorisant l'équité sociale.
- Renforcer les liens entre politiques économiques et politiques sociales.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La table ronde a permis de mettre en lumière l'importance stratégique de la protection sociale dans la construction d'un développement inclusif et durable au Sénégal. À travers la diversité des interventions — acteurs publics, société civile, experts, étudiants —, il ressort un consensus fort : la protection sociale ne peut plus être pensée comme une simple assistance, mais comme un levier structurant de justice sociale, de résilience économique et de cohésion nationale.

Les échanges ont souligné les avancées notables enregistrées ces dernières années, notamment en matière de diversification des mécanismes, d'élargissement des dispositifs et d'engagement accru de l'État et de ses partenaires. Toutefois, ces progrès demeurent confrontés à des défis majeurs, parmi lesquels la fragmentation institutionnelle, l'insuffisance du financement, les difficultés de ciblage, la faible couverture du secteur informel et les inégalités territoriales persistantes.

Face à ces contraintes, les participants ont formulé des recommandations ambitieuses mais réalistes, appelant à une réforme en profondeur du système. Il s'agit notamment de renforcer la gouvernance et la coordination, de mobiliser des financements innovants et durables, d'intégrer pleinement les dynamiques du secteur informel, et de placer les citoyens — informés, responsabilisés et impliqués — au cœur des politiques publiques.

Au-delà des aspects techniques, cette rencontre a surtout mis en évidence la nécessité d'un changement de paradigme : passer d'une logique d'assistance à une logique d'autonomisation, valoriser les solidarités endogènes et construire une protection sociale adaptée aux réalités sociales, économiques et culturelles du pays.

En définitive, la réussite de cette transformation repose sur une volonté politique affirmée, une meilleure articulation entre les acteurs et une appropriation collective des enjeux par l'ensemble de la société. Cette table ronde constitue ainsi une étape importante dans la réflexion nationale sur l'avenir de la protection sociale, et ouvre la voie à des actions concertées en faveur d'un système plus équitable, plus efficace et véritablement inclusif.

VIII. ANNEXES

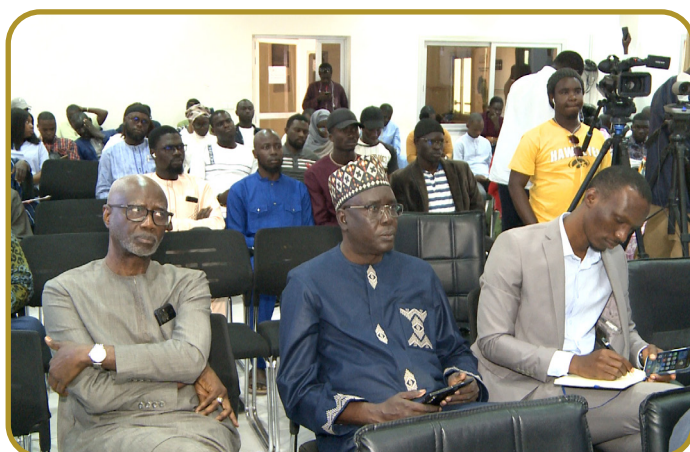
Lien de la vidéo complète :

- <https://www.youtube.com/watch?v=jUm7Xh40QKk&t=4609s>
- <https://www.echosenegal.com/?p=21793>
- <https://senegalnews.sn/index.php/component/k2/item/4385-senegal-2050-la-societe-civile-et-l-etat-ouvrent-le-dialogue-sur-la-protection-sociale-a-dakar>
- <https://youtu.be/mcMl6VJuKM?si=p5lhj3MNT6yFwACo>

Point de presse :

<https://www.youtube.com/watch?v=KW2nq-pKTEo>

QUELQUES CLICHÉS DE LA TABLE RONDE



LES PARTENAIRES





**“le suivi citoyen des politiques et programmes publics pour
une action publique démocratique et efficace au sénégal”**

TABLE RONDE SUR LES POLITIQUES DE PROTECTION SOCIALE AU SÉNÉGAL :
entre équité, soutenabilité et inclusion

Coordonnateur : Elimane H. KANE, *Directeur exécutif LEGS-Africa*

Rapporteur : Seydou DIOUF, *assistant de projets LEGS-Africa*

Conception : Georges A COLY, *chargé de communication LEGS-Africa*

